

REGLEMENT DU PRIX DE L'ECOCITOYENNETE POUR LA JEUNESSE DU 7^{ème}

Qu'est-ce que le Prix de l'Ecocitoyenneté ?

Le Prix de l'Ecocitoyenneté pour la Jeunesse du 7^{ème} arrondissement (ci-après « Le Prix de l'Ecocitoyenneté ») est lancé en juin 2024 par Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement de Paris sur proposition des quatre Conseils de quartier réunis en Conseil des quatre quartiers le 30 novembre 2023.

L'**écocitoyen** incarne les valeurs du développement durable que sont la solidarité, le bien-être, la responsabilité, la préservation de l'environnement.

Aussi, l'écocitoyen élimine ses déchets, économise l'énergie, protège la nature, consomme de façon réservée, s'informe sur les bonnes pratiques, sensibilise son entourage aux écogestes et prend soin de sa santé.

Objectifs

Ce Prix s'inscrit dans une **démarche globale** initiée en 2005 par les Nations Unies : le Pacte Mondial pour un Développement Durable.

Ce dernier se décline en 17 Objectifs de Développement Durable (ou ODD) pour une planète en paix, respectueuse de la biodiversité, et prospère. Le Prix s'inscrit ainsi plus particulièrement dans les ODD suivants : le 3 sur le bien-être, le 4 sur l'éducation et le 16 sur la paix.

Pour déposer une candidature

Pour être candidat, il convient de répondre à **au moins une des trois conditions suivantes** :

- Vivre dans le 7^e, y étudier, ou être membre d'une association qui intervient de façon régulière dans le 7^e,
- Avoir réalisé une action ou avoir un projet en faveur de la protection de l'environnement (mise en place d'un tri sélectif, ramassage des déchets, partage des bonnes pratiques pour protéger la planète...),
- Avoir réalisé une action ou avoir un projet promouvant la solidarité et le civisme (aide aux seniors, projets humanitaires, aide aux plus démunis...).

Conditions d'éligibilité :

- Avoir 18 ans ou moins au moment du dépôt du dossier,
- Toute candidature peut être individuelle ou en groupe.

Le dossier de candidature

Il comporte :

- Le(s) nom(s) et prénom(s) du/des participants,
- L'intitulé du projet écocitoyen,
- Une description écrite du projet et peut inclure des photos et des vidéos du projet,
- Une autorisation parentale.

Le dossier de candidature est à adresser à Monsieur à Bruno DELGADO, Adjoint au Maire, en charge des Conseils de quartier et des associations, soit :

- Par mail : bruno.delgado@paris.fr
- Soit en version papier à l'accueil de la Mairie du 7^e arrondissement (116 rue de Grenelle)

Le dossier de candidature devra être déposé, au plus tard, le 31 janvier 2025.

Les écoréférents du 7^e

Nommés par Rachida DATI, Maire du 7^e, les écoréférents sont **les ambassadeurs** du Prix de l'Ecocitoyenneté. Chacun des quatre Conseil de quartier dispose d'au moins 2 écoréférents :

- **Ecoréférent des 4 conseils de quartier : Monsieur Michel ROGÉ**
- **Saint-Thomas d'Aquin** : Madame Anne DUBOSC / Monsieur Denis SERRUQUES
- **Invalides** : Madame Catherine RENOUT / Monsieur Eric MANDA
- **Gros Caillou** : Madame Pauline DARCISSAC / Madame Florence DE MONCLIN
- **Ecole Militaire** : Madame Isabelle REUX-BROWN / Madame Sylvia HULLO

Les écoréférents **accompagnent** les candidats au Prix dans la création de leur projet ainsi que dans le suivi de celui-ci. En lien avec le Cabinet du Maire du 7^e, ils participent à la communication sur l'existence du Prix de l'Ecocitoyenneté.

Les écoréférents sont également **associés au choix** des projets lauréats du Prix de l'Ecocitoyenneté.

Jury

Le jury du Prix de l'Ecocitoyenneté est nommé et présidé par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e. Il rassemble :

- Les élus de l'arrondissement
- Les huit écoréférents issus des Conseils de quartier

Sur décision du Maire du 7^e, des experts et des personnalités issues de la société civile pourront être invités à faire partie du jury.

Le jury dressera la liste des **candidatures** et validera la **recevabilité** des projets.

Il sélectionnera les projets conformes aux objectifs du Prix et, après délibération, **il désignera seul les projets lauréats du Prix de l'Ecocitoyenneté.**

Récompenses

Les porteurs des projets lauréats se verront remettre un prix par Madame le Maire du 7^e.

La cérémonie de remise des prix se tiendra à la **Mairie du 7^e** et l'ensemble des candidats au Prix y seront reçus. Les membres du jury ainsi que les Conseillers de quartier du 7^e seront également conviés.